



BARÈME DES PARTICIPATIONS FAMILIALES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT À COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024



QUOTIENT FAMILIAL CNAF	PARTICIPATION FINANCIÈRE PAR ENFANT		
	Pour une journée complète avec repas	Pour une journée sans repas ou une demi-journée avec repas (80% du tarif de la journée avec repas)	Pour une demi-journée sans repas (50% du tarif de la journée avec repas)
de 0 à 200	2,20 €	1,76 €	1,10 €
de 201 à 400	3,36 €	2,69 €	1,68 €
de 401 à 600	6,65 €	5,32 €	3,33 €
de 601 à 800	9,98 €	7,98 €	4,99 €
de 801 à 1000	11,48 €	9,18 €	5,74 €
de 1001 à 1200	11,99 €	9,59 €	6,00 €
de 1201 à 1400	13,01 €	10,41 €	6,51 €
de 1401 à 1600	14,03 €	11,22 €	7,02 €
de 1601 à 1800	15,05 €	12,04 €	7,53 €
de 1801 à 2000	16,07 €	12,86 €	8,04 €
de 2001 à 2200	16,20 €	12,96 €	8,10 €
de 2201 à 2400	16,48 €	13,18 €	8,24 €
de 2401 à 3000	16,64 €	13,31 €	8,32 €
> 3000	16,80 €	13,44 €	8,40 €
Enfant résidant hors commune	Commune hors CCTVL*	33,60 €	26,88 €
	Commune de la CCTVL*	Tarif en fonction du Q.F. X 2	

* CCTVL = Communauté de Communes des Terres du Val de Loire